

MISE EN GARDE SUR L'UTILISATION DU BACLOFÈNE À HAUTE DOSE

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Ansm) et la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts) ont publié le 3 juin 2017 une étude mettant en garde sur l'usage du baclofène à haute dose. Le baclofène est une molécule qui bénéficie actuellement d'une Recommandation temporaire d'utilisation (RTU) dans le traitement de la maladie alcoolique.

D'après cette étude, réalisée en collaboration avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), le risque d'intoxication, d'épilepsie et de mort inexpliquée s'accroît avec la dose de baclofène reçue. Ces risques deviennent particulièrement forts au-delà de 180 mg/jour : les hospitalisations augmentent de 46% et surtout le risque de décès est multiplié par plus de 2 par rapport aux autres traitements de l'alcoolisme.

La vigilance est donc de mise sur les prescriptions élevées de baclofène en attendant que l'Ansm revoie les doses administrables dans le cadre de la RTU pour le traitement de la maladie alcoolique.

Pour en savoir plus : Résultats de l'étude sur les usages et la sécurité du baclofène en France entre 2009 et 2015 (communiqué de l'Ansm)

Article en lien :

Les nouveaux traitements médicamenteux, les pistes de recherche